



# Conseil économique et social

Distr : générale  
18 janvier 2021

Français  
Original : anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité du commerce et de l'investissement

### Septième session

Bangkok, 27-29 janvier 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Tendances récentes et faits nouveaux concernant le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique, y compris les conséquences de la montée du protectionnisme et de la pandémie de maladie à coronavirus**

## Tendances récentes et faits nouveaux concernant le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique

### Note du secrétariat

#### Résumé

Le présent document est basé sur les documents de la série *Asia-Pacific Trade and Investment Trends 2020/2021* (à paraître). La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a lourdement pesé sur les performances mondiales et régionales et a accéléré ce qui était déjà une tendance latente en 2019, à savoir l'évolution vers des politiques commerciales et d'investissement plus restrictives. Au cours du premier semestre 2020, le commerce des marchandises, le commerce des services commerciaux, notamment dans le secteur des voyages et du tourisme, et les investissements étrangers directs ont tous été mis à rude épreuve. De manière générale, la région Asie-Pacifique s'en est mieux sortie que le reste du monde, mais malgré les signes d'une reprise en demi-teinte vers la fin de l'année 2020, le commerce et les investissements devraient tous deux accuser un repli général pour l'année. Un redressement partiel dans certains secteurs et régions est attendu en 2021, bien qu'il dépende de plusieurs impondérables, à commencer par la découverte d'un traitement et d'un vaccin contre la COVID-19, le tout dans un contexte d'incertitude politique constante. La coopération régionale, notamment par le biais d'accords commerciaux régionaux, pourrait aider à surmonter ces défis sans précédent. Malgré une diminution du nombre de nouveaux accords adoptés, plusieurs accords importants ont été conclus en 2020, notamment l'accord sur le Partenariat économique global régional, dont les pays membres représentent près d'un tiers du pouvoir d'achat actuel à l'échelle mondiale. Cet accord et d'autres instruments similaires fournissent des cadres pour la coopération future dans un certain nombre de domaines commerciaux et économiques, notamment en créant des opportunités de commerce et d'investissement qui permettront de soutenir plus directement le développement durable et d'y contribuer.

Le Comité du commerce et de l'investissement est invité à examiner le présent document et à donner des indications sur l'orientation future des travaux du secrétariat dans le domaine de fond du commerce et de l'investissement.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (25 janvier 2021).

\*\* ESCAP/CTI/2021/L.1.

## **I. Introduction**

1. Le présent document est basé sur les documents de la série *Asia-Pacific Trade and Investment Trends 2020/2021* (à paraître). On y examine les tendances et perspectives en matière de commerce et d'investissement dans la région, en s'attachant notamment aux incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur le commerce et l'investissement dans la région. Ce document porte également sur l'élaboration de politiques en matière de commerce et d'investissement, de mesures de facilitation du commerce et d'accords sur le commerce et l'investissement. On y trouve en conclusion des recommandations importantes et des questions clés que le Comité du commerce et de l'investissement de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) est invité à examiner.

## **II. Tendances et évolutions récentes**

### **A. Tendances du commerce de marchandises**

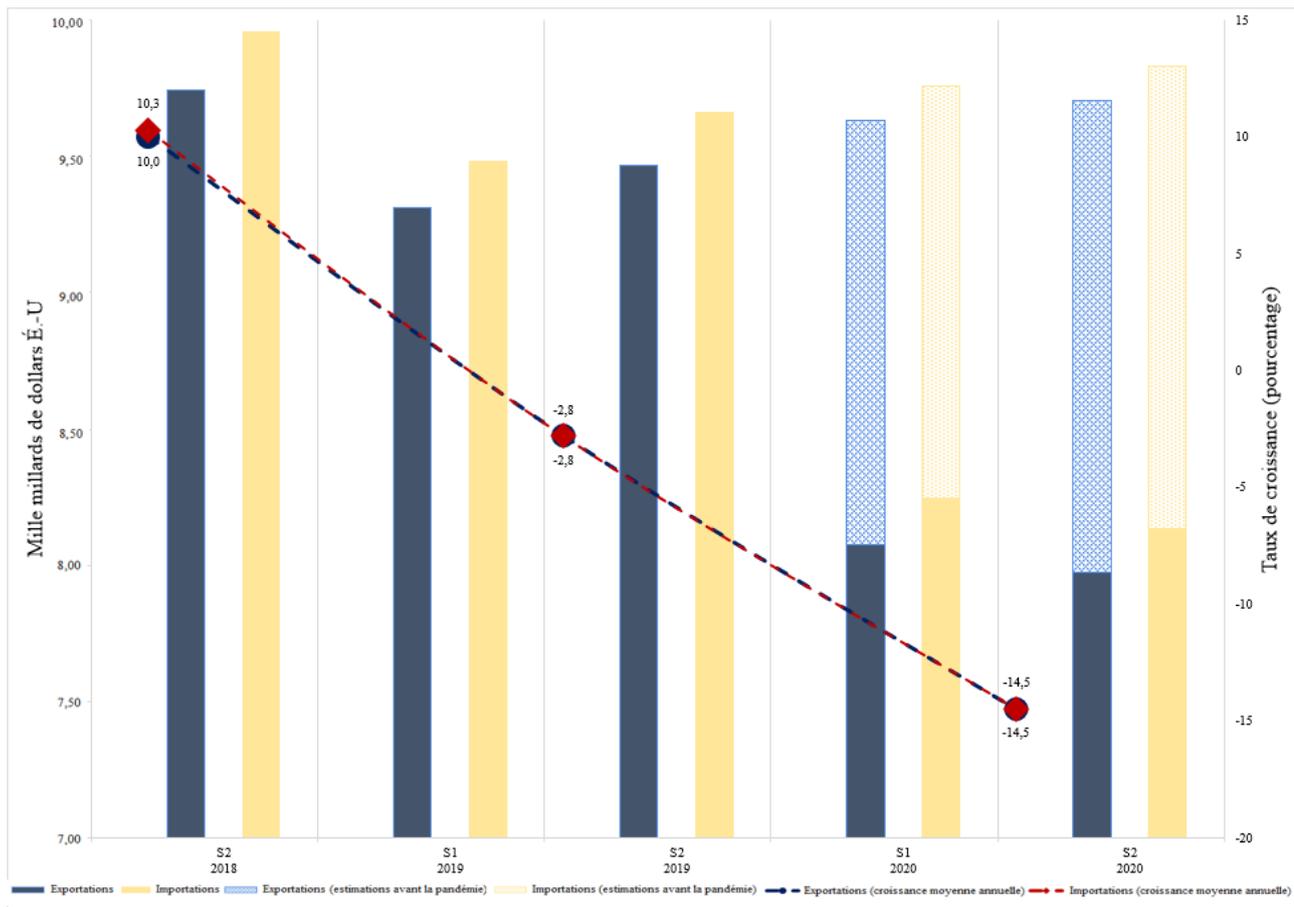
2. Le commerce mondial et régional de marchandises a subi d'importantes pressions à la baisse tout au long des années 2019 et 2020. L'apparition de la pandémie de COVID-19, associée à des tensions commerciales croissantes et à une économie mondiale déjà mal en point, a créé des conditions ayant abouti aux pires résultats économiques jamais enregistrés dans le monde depuis la Grande Dépression, à savoir une baisse du volume du commerce mondial de 14,5 % en 2020.

3. Bien qu'elle soit confrontée à un net recul du commerce de marchandises, la région Asie-Pacifique devrait faire mieux que le reste du monde en 2020. Selon les prévisions les plus récentes, la valeur des exportations devrait se contracter de 9,7 % et celle des importations de 10,3 % (voir figure I). En conséquence, la prédominance de la région dans le commerce mondial des marchandises devrait atteindre un niveau record en 2020. En effet, la région Asie-Pacifique devrait représenter en 2020 41,8 % des exportations mondiales et 38,2 % des importations mondiales, contre 39,9 % et 36,9 % en 2019.

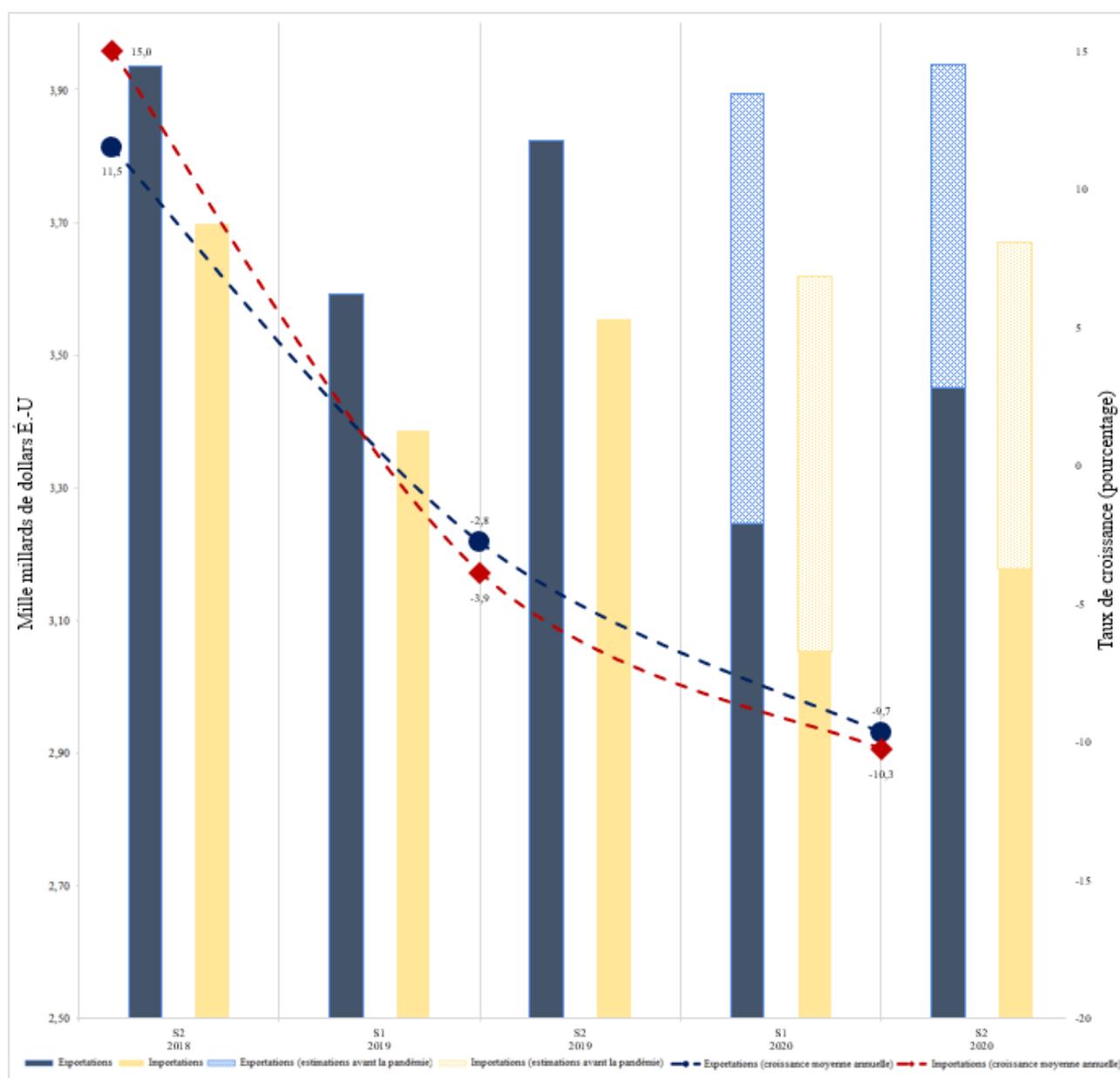
4. En comparant les prévisions les plus récentes pour le reste de l'année avec celles faites avant la pandémie, la CESAP estime qu'en 2020 la région Asie-Pacifique aura un manque à gagner de 2 200 milliards de dollars (commerce non réalisé). À l'échelle mondiale, cette perte devrait atteindre les 6 600 milliards de dollars.

Figure I  
Performances du commerce de marchandises à l'échelle mondiale et à l'échelle de l'Asie et du Pacifique (2018-2020)

a) Monde



b) Asie-Pacifique



Sources : CESAP, « Trade in goods outlook », *Asia-Pacific Trade and Investment Trends 2020/2021* (à paraître) et Organisation mondiale du commerce (OMC), « WTO lowers trade forecast as tensions unsettle global economy », communiqué de presse n° 840, 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Notes : les estimations du commerce international de marchandises pour 2020 fournies par l'OMC sont à la base des estimations antérieures à la pandémie données à la figure I a). Les valeurs pour le deuxième semestre de 2020 (S2) sont des estimations basées sur les prévisions commerciales pour le reste de l'année.

Abréviations : S1, premier semestre et S2, deuxième semestre.

5. Cependant, les résultats commerciaux en 2020 ont été inégaux dans la région. À l'exception de la Chine, les pays en développement ont été les plus durement touchés par la pandémie. En effet, leurs exportations et leurs importations devraient diminuer de 15,8 % et de 17,1 %, contre 10,1 % et 8,8 % pour celles des économies développées. Les économies en développement ont donc été mises à mal, ce qui s'explique essentiellement par leur capacité d'intervention fiscale et monétaire

limitée, par leur dépendance vis-à-vis des services de voyage et de tourisme et par leur handicap sur le plan des capacités numériques.

6. De toutes les sous-régions, c'est l'Asie du Sud et du Sud-Ouest qui subira probablement la pire contraction commerciale globale pour l'année, avec une baisse anticipée de 21,6 % des exportations et de 21,4 % des importations. En parallèle, du fait de la forte baisse des cours du pétrole, la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale devrait enregistrer les pires résultats à l'exportation (24,4 %). Parallèlement, malgré des résultats à l'exportation supérieurs à la moyenne, l'Asie du Sud-Est est confrontée à la plus forte contraction des importations (22,1 %). Les projections pour le Pacifique suivent les tendances régionales moyennes. On prévoit que l'Asie de l'Est et du Nord-Est enregistre les meilleurs résultats, les pertes commerciales y étant estimées à 5,5 %, cela grâce à la reprise observée en Chine.

7. Une comparaison entre différents secteurs révèle que le commerce des combustibles et des produits miniers est celui qui a le plus ralenti en raison de la forte baisse de la demande d'intrants, tandis que les produits agricoles ont enregistré les meilleurs résultats en raison de la demande continue des consommateurs, désireux de se procurer des produits essentiels. Les produits manufacturés ont enregistré à peu près le même repli que le commerce total de marchandises, sous la pression d'une baisse de la consommation de produits non essentiels, mais les ventes ont été stimulées par une demande accrue de produits et d'équipements médicaux, de produits pharmaceutiques et de biens numériques.

8. Le commerce intrarégional reste une composante importante du volume total des échanges commerciaux en Asie et dans le Pacifique. Selon les dernières données commerciales comparables dont on dispose<sup>1</sup>, environ 54 % des exportations totales et 57 % des importations totales enregistrées s'effectuaient au sein de la région. Toutefois, le commerce intrarégional reste d'intensité inégale entre les sous-régions. L'Asie du Sud et du Sud-Ouest (39,3 % du commerce intrarégional) et l'Asie du Nord et l'Asie centrale (43,9 %) étaient relativement moins bien intégrées que le Pacifique (73,9 %) et que l'Asie du Sud-Est (68,0 %), ce qui reflète également les tendances de l'intégration commerciale au niveau sous-régional. Malgré des niveaux d'intensité divergents, toutes les sous-régions ont commercé plus avec l'Asie de l'Est et du Nord-Est, en particulier avec la Chine, qu'avec toute autre sous-région.

9. L'économie de la Chine reste un des principaux moteurs du commerce et des investissements dans la région. En fait, en 2018, la Chine était soit le premier soit le deuxième marché d'exportation pour 22 économies de la région Asie-Pacifique (y compris Macao (Chine) et Hong Kong (Chine)). En conséquence, 21,5 % de toutes les exportations de la région Asie-Pacifique cette année-là (à l'exclusion de celles de la Chine) étaient à destination de la Chine.

10. L'importance régionale et mondiale de la Chine en tant que nœud central des chaînes de valeur mondiales a fait l'objet d'une attention particulière au cours des premiers mois de la pandémie, lorsque les règles strictes de confinement imposées dans le pays ont interrompu la production de biens intermédiaires et finals de première nécessité. De nombreuses économies de la région Asie-Pacifique ont immédiatement ressenti les effets d'une perturbation de cette ampleur, qui s'est traduite par une suppression directe des importations ainsi que par une diminution des exportations due à l'absence de composants en provenance de Chine. En effet, la CESAP a constaté que les 12 économies qui ont le plus pesé dans le ralentissement des importations

<sup>1</sup> Les données complètes les plus récentes de la Base de données statistiques sur le commerce des marchandises sont celles de l'année 2018.

mondiales au premier trimestre étaient parmi les 15 économies les plus intégrées avec la Chine (en termes de valeur ajoutée totale en provenance de Chine et de Hong Kong (Chine)). La région dans son ensemble a directement accusé plus de la moitié de la perte totale de valeur des exportations mondiales, sa propre valeur d'exportation ayant chuté de 7,6 %, contre 6,2 % au niveau mondial, au cours du premier trimestre de 2020.

11. Toutefois, au cours du deuxième trimestre, les économies de la région Asie-Pacifique et les chaînes de valeur mondiales ont fait preuve d'une capacité de résistance impressionnante. Avec 11,6 % et 16,1 %, la contraction des exportations et des importations dans la région a été beaucoup plus faible que la chute historique de 20 % du commerce mondial enregistrée pour ce trimestre. L'activité commerciale dans la région a entamé une lente reprise, d'abord en Chine et à Hong Kong (Chine), où la production sur place a repris progressivement alors que d'autres pays prenaient une direction opposée. De ce fait, les exportations de la Chine et de Hong Kong (Chine) ont augmenté de 0,2 % et de 2,1 % en glissement annuel, ce qui représente la quasi-totalité de la progression observée sur cette période dans le monde. Le commerce des produits liés à la COVID-19, tels que les équipements de protection individuelle, le matériel médical et les produits numériques, confirme la thèse selon laquelle le commerce peut aider les gouvernements à obtenir les biens qui leur sont nécessaires.

12. Les indicateurs économiques à fréquence élevée suggèrent un rebond partiel du commerce de marchandises au cours du second semestre 2020. En effet, selon les premières estimations, une baisse de 4,5 % en glissement annuel du commerce mondial de marchandises est attendue au troisième trimestre, ce qui marque une reprise notable par rapport aux trimestres précédents mais laisse le commerce international bien en dessous du niveau qu'il avait avant la pandémie. La région Asie-Pacifique dépassera le reste du monde en matière de commerce de marchandises. Par rapport au niveau mondial, le secrétariat estime que la valeur des exportations régionales a nettement moins chuté (moins 0,2 %) au cours du troisième trimestre, grâce à la bonne santé des exportations de la Chine (8,8 %) et du Viet Nam (10,9 %).

13. Le secrétariat prévoit qu'en 2021, les échanges commerciaux connaîtront un rebond modéré, la valeur des échanges dans la région devant augmenter de 9,1 % (exportations) et de 10,1 % (importations) par rapport à un niveau de référence très bas en 2020. Toutefois, le rebond sera davantage dû au redressement des prix qu'à la reprise du commerce en termes réels. Une fois les hausses de prix prises en compte, on s'attend à ce que les échanges commerciaux n'augmentent que de 5,8 % (exportations) et de 6,2 % (importations) en termes réels en 2021, ce qui n'est toujours pas suffisant pour ramener la région aux niveaux commerciaux antérieurs à la pandémie. Les échanges commerciaux des économies en développement devraient croître plus rapidement que ceux des économies développées. Les pays en développement (à l'exception de la Chine) devraient connaître une expansion de 8,3 % du volume des exportations et de 11,6 % du volume des importations, éclipsant l'augmentation des exportations estimée à 3,3 % et la baisse des importations de 0,8 % dans les pays développés de l'Asie et du Pacifique.

14. Néanmoins, comme les retombées de la pandémie restent très imprévisibles, les prévisions avancées dans le présent document sont entachées d'une incertitude particulièrement élevée. En effet, la possibilité d'une nouvelle vague d'infections à la COVID-19 se profile toujours à l'horizon. Si les cas de COVID-19 réapparaissent, les gouvernements pourraient être contraints d'adopter ou de réadopter des mesures de confinement qui aggraveront considérablement la crise économique actuelle et

retarderont une éventuelle reprise. En revanche, si un vaccin efficace est rapidement mis sur le marché en 2021, le regain de confiance des entreprises et des consommateurs stimulera certainement les échanges commerciaux.

15. La pandémie a accéléré deux tendances structurelles qui influenceront sur le commerce mondial et régional à l'avenir : la restructuration des chaînes de valeur mondiales et la numérisation de l'économie mondiale. Même avant la pandémie, les chaînes de valeur mondiales étaient sous pression, le besoin de restructuration se faisant sentir. Avant que les tensions géopolitiques n'accélèrent le processus, la hausse des salaires en Chine incitait déjà les partenaires commerciaux à déplacer partiellement la production vers d'autres sites plus compétitifs. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement pendant la pandémie sont susceptibles d'inciter les grandes entreprises à raccourcir les chaînes de valeur mondiales et à diversifier les lieux d'approvisionnement. Ces deux stratégies auront de fortes répercussions sur les économies de la région Asie-Pacifique.

16. Les pays qui sont géographiquement proches ou bien intégrés aux trois plus grands marchés (les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et la Chine) pourront bénéficier des investissements réorientés liés aux chaînes de valeur mondiales. Les économies de l'Asie du Sud-Est devraient tirer le meilleur parti de cette réorientation en devenant des nœuds d'approvisionnement alternatifs pour la Chine et d'autres marchés importants. D'autre part, les économies d'Asie du Sud et du Sud-Ouest et d'Asie du Nord et d'Asie centrale risquent de perdre des investissements étrangers directs (IED) car ceux-ci sont relocalisés vers l'Europe et les États-Unis pour être plus proches des clients présents sur ces marchés. La quatrième révolution industrielle, notamment en ce qui concerne la robotique, rend l'accès à une main-d'œuvre bon marché moins essentiel pour les fabricants mondiaux, ce qui rend la relocalisation de plus en plus viable.

17. Néanmoins, les coûts des licenciements associés à la délocalisation dans un pays proche et à la diversification de l'offre, qui peuvent être encouragées par des politiques protectionnistes, peuvent faire augmenter les prix pour les consommateurs. Le fardeau qui pèse sur les consommateurs, conjugué à une demande mondiale post-COVID-19 en constante diminution, pourrait exercer une importante pression à la baisse, qui nuira à la reprise de l'économie mondiale. En outre, la compression des marges bénéficiaires découlant de la restructuration des chaînes de valeur mondiales risque de pousser les entreprises et les économies à se détourner des pratiques commerciales durables.

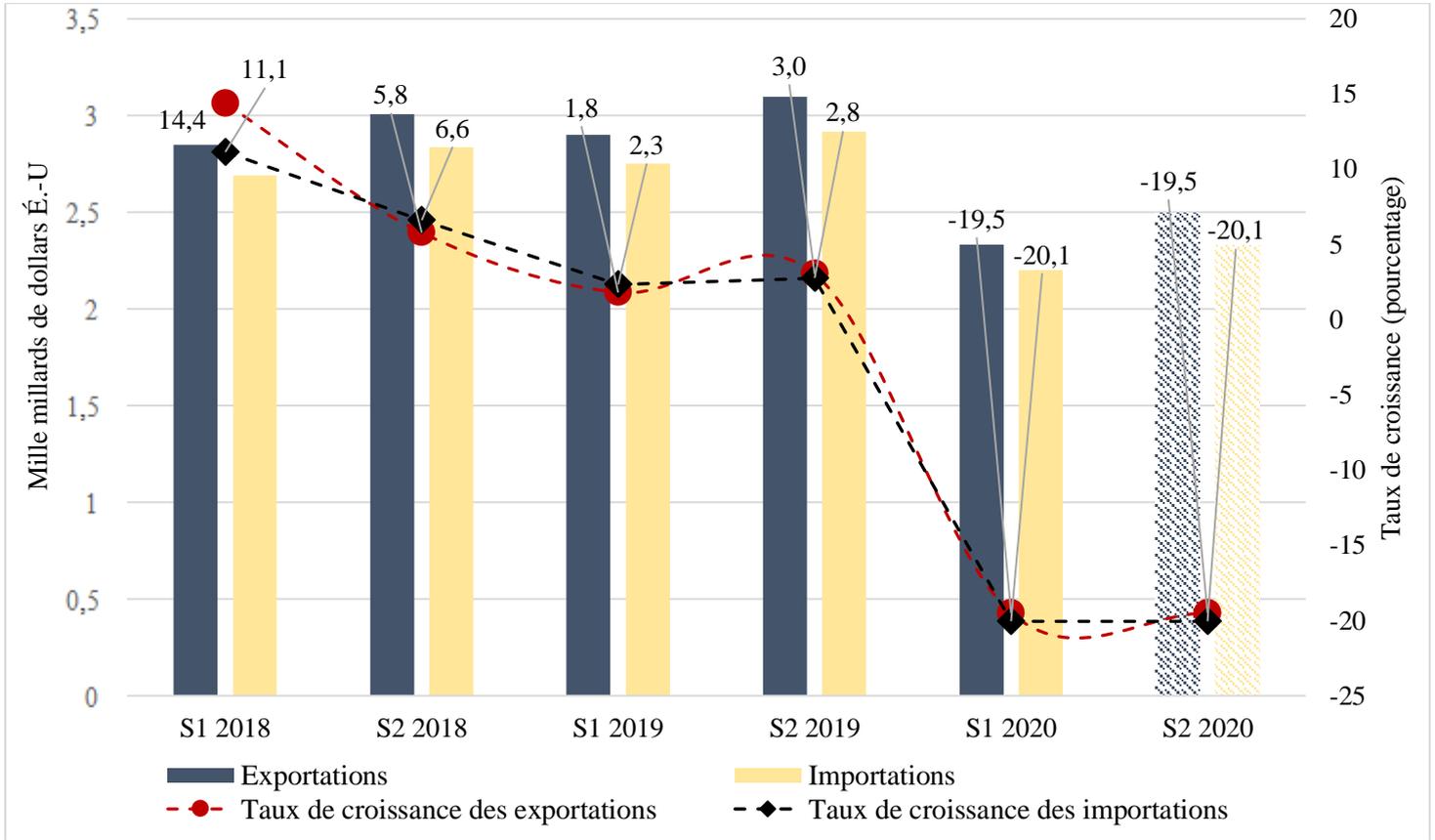
## **B. Commerce des services commerciaux**

18. Le commerce des services a été encore plus mis à rude épreuve par la pandémie que celui des marchandises. Le commerce de services commerciaux, en faible croissance en 2019, a connu une forte contraction en 2020. À l'échelle mondiale, le commerce dans ce domaine n'a enregistré qu'une croissance marginale, de l'ordre de 2 % en 2019. Au cours du premier semestre de 2020, les exportations et les importations mondiales ont diminué de 19,5 % et de 20,1 % par rapport à la même période en 2019.

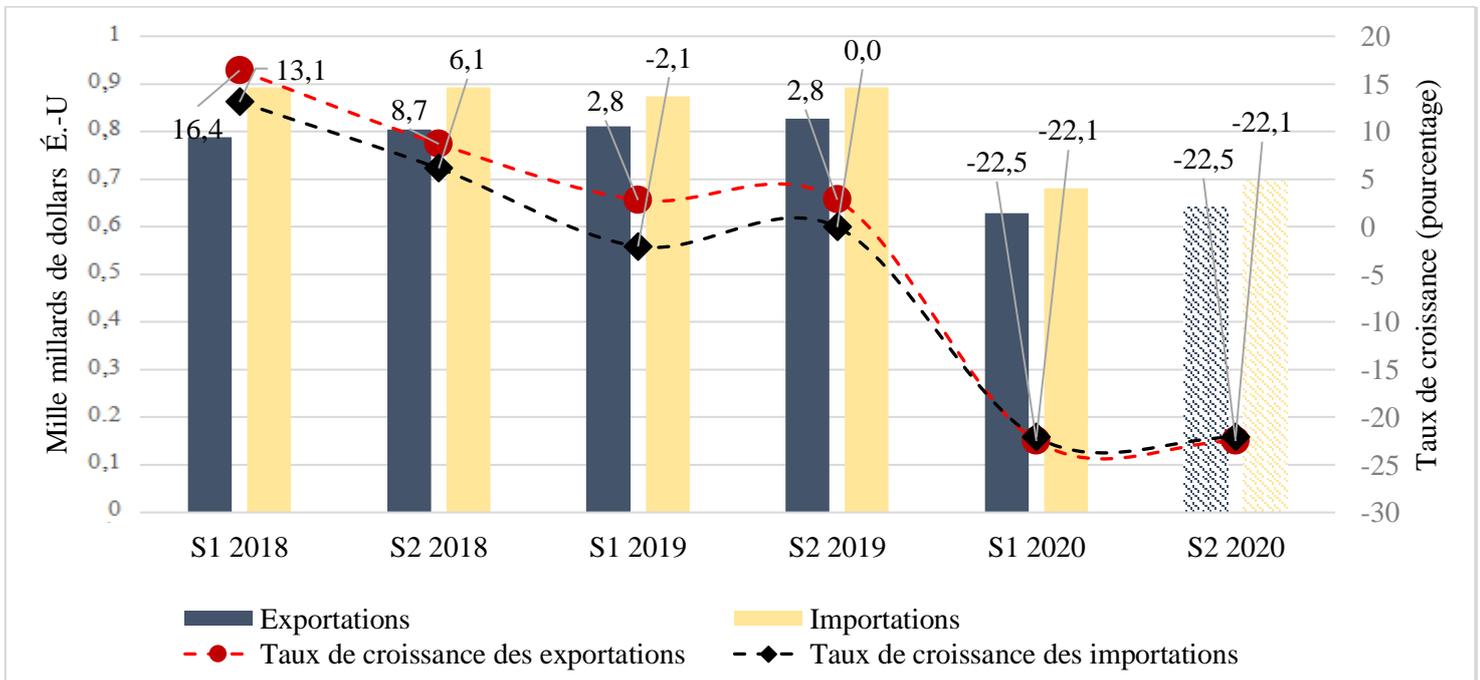
19. Le commerce des services commerciaux en Asie et dans le Pacifique a enregistré d'encore plus piètres résultats. En 2019, la croissance stagnait à 0,3 %, mais au premier semestre de 2020, les exportations ont diminué de 22,5 % et les importations de 22,1 % (voir figure II). Si cette tendance se poursuit, la part de la région dans les échanges mondiaux de services commerciaux en 2020 tombera à 26,5 % pour les exportations et à 30,1 % pour les importations, contre 27,8 % et 31,5 % en 2019.

Figure II  
**Performances du commerce des services commerciaux dans le monde et dans la région Asie-Pacifique (2018-2020)**

a) Monde



b) Asie-Pacifique



Source : CESAP, « Trade in commercial services outlook », *Asia-Pacific Trade and Investment Trends 2020/2021* (à paraître).

Note : les valeurs pour la colonne S2 2020 sont des estimations basées sur les taux de croissance du commerce à partir du premier semestre de 2020.

20. On a assisté à une timide reprise au cours du second semestre de l'année, de nombreuses économies régionales ayant partiellement levé les mesures de confinement. Selon les dernières données du Baromètre du commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les services mondiaux de transport, les services de construction et l'indice des directeurs d'achat du secteur des services mondiaux ont enregistré des améliorations modérées, après une forte baisse au deuxième trimestre. Les chiffres du commerce des services commerciaux dans le monde et en Asie et dans le Pacifique devraient rester nettement inférieurs à ce qu'ils étaient avant la pandémie. La reprise reste fragile en raison de la possibilité de nouvelles vagues de COVID-19, qui obligerait les gouvernements à imposer à nouveau des mesures de confinement, sapant ainsi la confiance des consommateurs et des investisseurs. Concrètement, la croissance des importations en Chine reste inférieure de 30,1 % à celle observée pendant la même période en 2019. La réduction de la demande de services en Chine aura de fortes répercussions sur les exportations de services de voyage et de tourisme des partenaires commerciaux de la région Asie-Pacifique.

21. Le potentiel de reprise du commerce varie également selon les secteurs et les économies. En général, les économies dépendantes des arrivées de voyageurs et des transports sont plus touchées que les autres. En revanche, les économies qui exportent des services de technologies de l'information et de la communication (TIC) et des services numériques peuvent bénéficier de certaines opportunités découlant de l'adoption – accélérée par la pandémie de COVID-19 – d'outils et de services numériques. Dans la région, les performances de la Chine en matière d'exportation de services au cours des premiers mois du troisième trimestre sont remarquables : en effet, en juillet et août 2020, les exportations du pays ont augmenté de 3,6 % par rapport à la même période en 2019.

22. Entre janvier et août 2020, l'Asie et le Pacifique ont connu une baisse de 78,8 % des arrivées de touristes internationaux, car plus de 60 % des économies de la région ont imposé la fermeture complète des frontières à un moment donné au cours de cette période. La contraction du nombre d'arrivées de touristes est attribuable à une chute inouïe de 96 % des arrivées en juillet et août par rapport aux mêmes mois en 2019. Les entrées de touristes internationaux dans la région Asie-Pacifique devraient fortement diminuer en 2020, causant un manque à gagner de 76,3 millions<sup>2</sup>. Le déclin des services de voyage exerce une pression énorme sur de nombreuses économies de la région. En effet, avant la pandémie, les exportations de services de voyage, y compris les services liés au tourisme, représentaient plus de 4 % du produit intérieur brut (PIB) de 19 pays de la région et plus de 70 % des exportations totales de services dans huit pays. Il est important de noter que la majorité des économies tributaires des arrivées de voyageurs et du tourisme sont des pays ayant des besoins particuliers. Ces économies ont subi un contre-coup dévastateur, quand bien même elles ont souvent un nombre relativement faible de cas de COVID-19.

23. Les services de transport, un secteur clef, représentaient 18,6 % et 25,1 % des exportations et importations totales de services commerciaux dans la région Asie-Pacifique en 2019. En raison des effets conjugués des restrictions aux voyages, des fermetures de frontières et des chocs affectant la demande, les échanges

<sup>2</sup> Organisation mondiale du tourisme, *Baromètre OMT du tourisme mondial*, vol. 18, numéro 6 (octobre 2020).

commerciaux ont connu un repli important dans les trois grandes branches du transport, à savoir les services de transport maritime, aérien et terrestre. Les données de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) indiquent une baisse massive de 65,3 % des vols internationaux (1,3 million) en Asie et dans le Pacifique pendant les huit premiers mois de 2020, par rapport à la même période l'année précédente<sup>3</sup>. Les services de transport maritime ont également connu une forte baisse. Le secteur a été touché par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement au cours du premier trimestre, puis par la forte diminution des échanges de marchandises, qui sont principalement transportées par mer. Toutefois, les indicateurs du transport maritime semblent s'être redressés au cours du second semestre, en raison d'une reprise des échanges de marchandises.

24. Le secteur des services liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) représentait 10,7 % et 5,7 % des exportations et importations de la région Asie-Pacifique en 2019 et a joué un rôle important dans le soutien à la dématérialisation des activités économiques pendant la pandémie de COVID-19. Une diminution du commerce des services liés aux TIC dans la région est prévue en 2020, principalement en raison des chocs affectant la demande. Sur la base d'une enquête sur les économies régionales menée par l'organisme International Data Corporation, les dépenses de l'Asie et du Pacifique dans le secteur des services devraient connaître une baisse de 1,3 % en glissement annuel en 2020<sup>4</sup>. Cependant, la COVID-19 a également entraîné une pression à la hausse sur la demande dans certains sous-secteurs des services liés aux TIC, en particulier les services informatiques et Internet. Le trafic Internet a connu une augmentation massive dans la région, passant de 75 % et 32 % au cours des premier et deuxième trimestres de 2020. Les services liés aux réseaux sociaux et aux plateformes de collaboration en ligne devraient connaître une croissance comprise entre 17,3 % et 31,3 % dans les principales économies de la région Asie-Pacifique. En outre, les services en accès public basés sur le « cloud », un autre segment du secteur des services liés aux TIC, devraient afficher une tendance positive jusqu'en 2020.

25. En 2021, le commerce régional des services ne devrait pas renouer avec les niveaux antérieurs à l'apparition de la COVID-19. Les services de voyage et de tourisme, un autre secteur clef des services commerciaux dans la région Asie-Pacifique, devraient rester en panne en 2021, puisqu'on prévoit que le nombre de passagers dans le monde ne reviendra pas aux niveaux de 2019 avant 2023<sup>5</sup>. Le commerce des services de transport, en particulier le transport aérien, restera également en dessous des niveaux de 2019. En 2021, les services de transport maritime pourraient en revanche connaître une tendance à la hausse, si le commerce des marchandises se redresse. Des perspectives tout aussi optimistes existent pour les services informatiques, qui ont déjà connu une croissance positive à l'échelle mondiale en 2020 sous l'effet d'une demande accrue de numérisation<sup>6</sup>. Néanmoins, la perspective d'une reprise en 2021 reste fragile. Les nouvelles vagues potentielles de COVID-19 chez les principaux partenaires commerciaux, et donc l'éventualité d'un retour des restrictions liées aux mesures de confinement, font planer une incertitude quant aux perspectives de reprise.

<sup>3</sup> OACI, « Flights among months including passenger and cargo – domestic and international », base de données Operational Impact on Air Transport. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.icao.int/coVID-19/operational.htm> (page consultée le 1<sup>er</sup> octobre 2020).

<sup>4</sup> International Data Corporation, « IDC expects Asia/Pacific excluding Japan IT spending to decline by -1.3% in 2020 as COVID-19 continues to challenge markets », 13 mai 2020.

<sup>5</sup> Association du transport aérien international, « Industry losses to top \$84 billion in 2020 », communiqué de presse n° 50, 9 juin 2020.

<sup>6</sup> OMC, « Services trade drops 30% in Q2 as COVID-19 ravages international travel », 23 octobre 2020.

26. Malgré des perspectives incertaines, le potentiel de reprise du commerce varie selon les secteurs de services et les économies. En fonction de la structure de leurs échanges commerciaux de services, et du fait des mesures de distanciation physique et des restrictions à la mobilité, les économies sont en présence de plusieurs problèmes, mais aussi de possibilités. En général, les économies dépendantes des services de voyage et de transport sont davantage mises à mal que les autres. En revanche, les économies actives dans le domaine de l'exportation de services liés aux TIC et de services numériques peuvent avoir accès à de nouvelles opportunités découlant de l'adoption du numérique, tendance en plein essor depuis l'apparition de la COVID-19. Ces services ont un énorme potentiel de croissance, mais il faudra pour cela que les économies en développement de l'Asie et du Pacifique s'attaquent aux obstacles réglementaires, en particulier en ce qui concerne la confidentialité des données, la sécurité et l'efficacité opérationnelle.

27. À moyen et long terme, la numérisation, accélérée par la pandémie COVID-19, redéfinira la nature du commerce des services dans les économies de la région Asie-Pacifique. La tendance actuelle à assurer la prestation de services par des moyens numériques se confirmera après la pandémie, car cette méthode a prouvé qu'elle permettait d'accroître l'efficacité et la productivité. À cet égard, les services numériques peuvent se substituer à une partie des autres services. Par exemple, les services de télémedecine et de téléconférence peuvent réduire la demande de voyages, y compris celle de transport aérien de passagers. De même, la pandémie de COVID-19 a accéléré le passage au commerce électronique, qui est devenu la nouvelle norme. Cela pourrait pousser les autorités gouvernementales des pays en développement de la région à revoir leurs priorités de développement et à se concentrer sur l'acquisition des capacités nécessaires pour devenir de véritables acteurs d'un environnement commercial en voie de numérisation rapide.

### C. Investissements étrangers directs

28. Tout comme le commerce, les flux d'investissement à destination de la région sont devenus de plus en plus incertains en raison des risques économiques et politiques qui règnent au niveau mondial et régional, qu'il s'agisse de la montée des tensions commerciales, du recul du multilatéralisme et, plus récemment, de la pandémie de COVID-19. Les sorties et les entrées d'investissements étrangers directs (IED) en Asie et dans le Pacifique ont atteint des niveaux sans précédent en 2018, faisant de la région à la fois la destination la plus attrayante pour les entrées d'IED mondiales et la plus grande source de sorties d'IED dans le monde. Toutefois, les incertitudes politiques et économiques en 2019 ont entraîné une contraction de la part de la région dans les entrées et les sorties d'IED au niveau mondial ; sa part dans les entrées d'IED au niveau mondial est passée de 45 % en 2018 à 35 % en 2019, et sa part dans les sorties d'IED au niveau mondial est passée de 52 % à 41 %. Néanmoins, la région est restée la principale source de flux sortants mondiaux pour la deuxième année consécutive en 2019<sup>7</sup>.

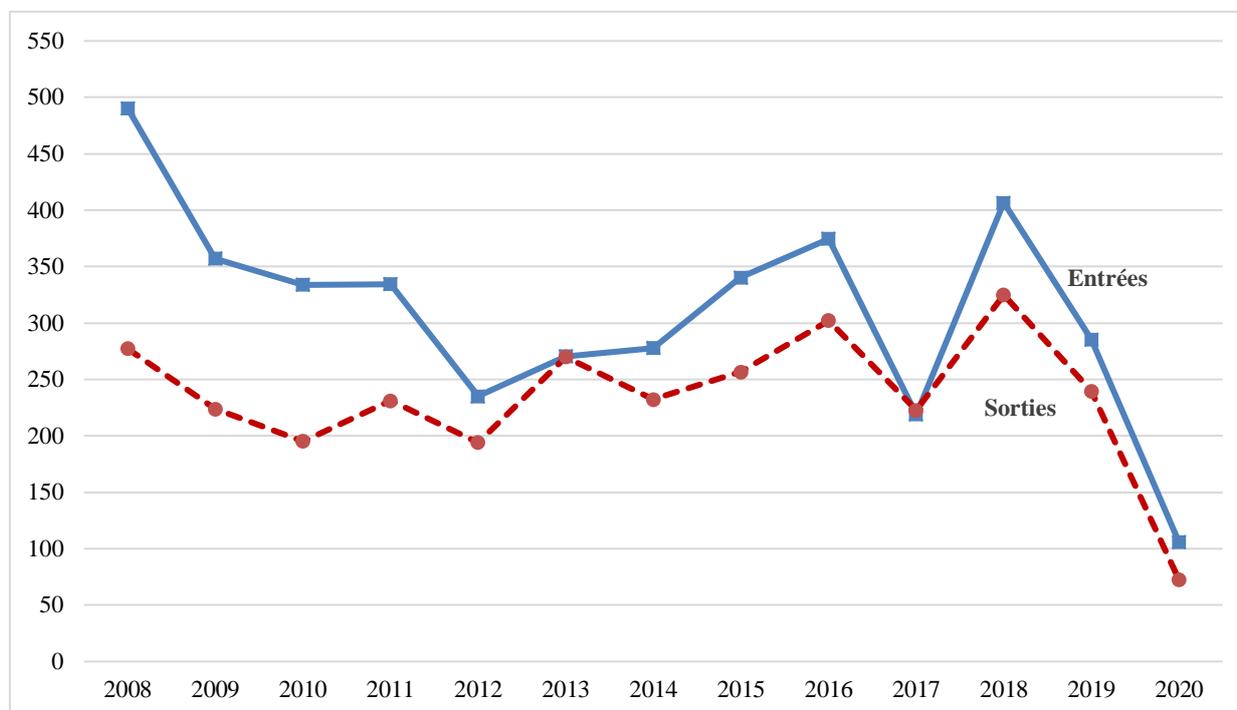
29. Alors que les flux d'IED vers l'Asie et le Pacifique ont continué à diminuer en 2020, la région a connu une contraction moins importante des investissements que d'autres régions, en grande partie grâce à la résilience des flux à destination de la Chine. En effet, les flux d'IED vers la Chine au cours du premier semestre 2020 ont diminué de 4 %, pour atteindre 76 milliards de dollars, tandis que les flux vers Hong Kong (Chine), ont augmenté de 22 %. Les mesures de facilitation de l'investissement visant à maintenir les investissements annoncés dans de nouvelles

<sup>7</sup> Calculs de la CESAP basés sur le *World Investment Report 2020: International Production Beyond the Pandemic* (publication des Nations Unies, 2020).

capacités de production ont contribué à stabiliser les flux entrants en Chine, malgré la crise. La République de Corée, l'Inde, Singapour, l'Indonésie et le Viet Nam (par ordre décroissant) ont tous enregistré une baisse significative des flux d'IED au cours du premier semestre 2020, de 34 %, 33 %, 28 %, 24 % et 16 %, respectivement<sup>8</sup>.

30. La valeur des projets de création de capacités annoncés en Asie et dans le Pacifique, qui est un indicateur des tendances futures en matière d'IED, a chuté en 2019 à 285 milliards de dollars, son plus bas niveau en quatre ans (voir figure III). En 2020, la pandémie a accéléré la tendance à la baisse des entrées d'IED de création de capacités dans la région. Les mesures de confinement, y compris la fermeture physique d'entreprises, d'usines, et de chantiers de construction, ont été responsables du retard et de l'annulation de projets d'investissement en 2020. En outre, alors que la pandémie continue de se propager, en 2021, les investissements devraient rester inférieurs aux niveaux d'avant la crise. Les perspectives au-delà de 2021 sont très incertaines et dépendent de la durée de la crise et de l'efficacité des interventions politiques qui auront été mises en œuvre pour stimuler les investissements et faire face aux effets économiques de la pandémie, ainsi que des tensions géopolitiques et commerciales actuelles. À ce stade, les taux de reprise des IED sont difficiles à prévoir car ils dépendent du taux de reprise global des IED dans la région et dans les pays extérieurs à la région.

Figure III  
**Flux annoncés d'investissement direct étranger dans de nouvelles capacités de production en Asie et dans le Pacifique (2008-2020)**  
 (En milliards de dollars des États-Unis)



Source : calculs de la CESAP à partir de données provenant de fDi Intelligence. Disponibles à l'adresse suivante : [www.fdimarkets.com](http://www.fdimarkets.com) (page consultée le 25 octobre 2020).

Note : les valeurs pour 2020 correspondent à la période janvier-août.

<sup>8</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Global Investment Trends Monitor*, n° 36 (octobre 2020).

31. La pandémie a également gravement perturbé les sorties d'investissements destinés à la création de capacités dans la région. Entre janvier et août 2020, ces flux ont totalisé 72 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 48 % par rapport à la même période en 2019 et de 67 % par rapport à la même période en 2018. Les perspectives pour les sorties de ce type d'investissements à partir de 2021 et au-delà sont similaires à celles des entrées : il est peu probable que la reprise ait lieu avant 2022 et elle est étroitement liée à la durée de la crise, à l'efficacité des mesures politiques et à plusieurs autres facteurs de risque politiques et économiques. En outre, la montée des mesures protectionnistes, en particulier dans les secteurs de la sécurité nationale et de la santé, déclenchée par la COVID-19 dans le monde entier, découragera la reprise des investissements extérieurs pendant un certain temps.

32. Depuis 2009, les IED intrarégionaux de création de capacités de production en Asie et dans le Pacifique représentent une part toujours plus importante du total des IED circulant dans la région. Leur part dans le total des entrées de ce type d'IED dans la région est passée de 40 % en 2009 à 47 % en 2019. La croissance et l'émergence de certains États membres de la région Asie-Pacifique en tant qu'investisseurs extérieurs ont renforcé l'importance des investissements intrarégionaux dans la région. Les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont continué d'attirer la plus grande part des investissements intrarégionaux de création de capacités : 51 milliards de dollars (soit 38 %) du total dans l'ensemble de la région. Parmi ces pays, le Viet Nam, l'Indonésie et les Philippines (par ordre décroissant) ont attiré les plus grands flux d'investissements intrarégionaux de création de capacités.

33. En 2019, les principaux bénéficiaires d'investissements intrarégionaux de création de capacités étaient Sri Lanka (18 %), suivi du Viet Nam (16 %) et de la Chine (11 %). L'Indonésie a été la principale source d'investissements à Sri Lanka, tandis que la République de Corée et la Chine ont été les principales sources d'investissements au Viet Nam. Néanmoins, les investissements intrarégionaux de création de capacités ont également ralenti en 2020 en raison de la pandémie, les montants annoncés étant tombés à 35 milliards de dollars pour la période de janvier à août 2020. La reprise sera lente, et une reprise complète n'est pas attendue avant 2022.

## **D. Faits nouveaux concernant la politique commerciale**

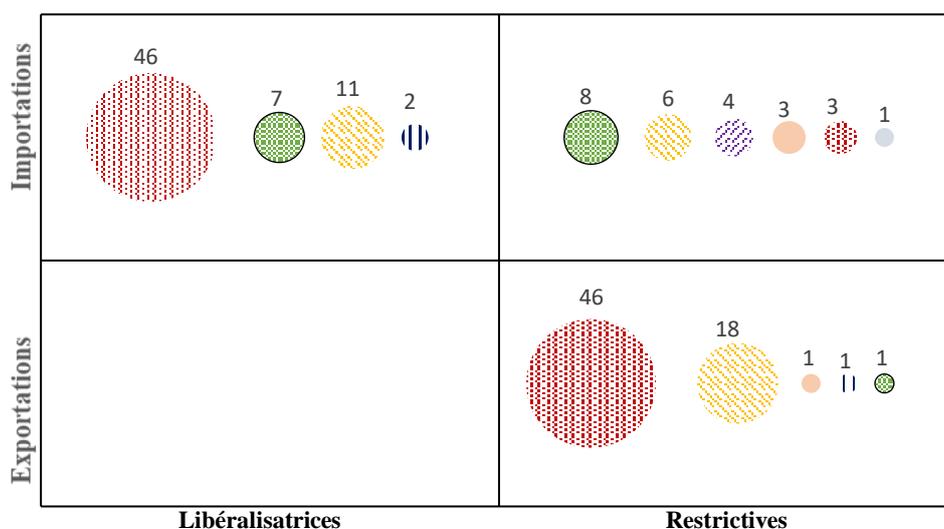
### **1. Mesures commerciales prises en réponse à la pandémie**

34. Les faits nouveaux les plus importants et les plus médiatisés en matière de politique commerciale en 2020 ont été ceux liés aux politiques adoptées en réaction à la pandémie de COVID-19. La figure IV présente de manière synthétique l'orientation des interventions politiques (libéralisation ou restriction) pour les exportations et les importations de marchandises dans les économies de l'Asie et du Pacifique, regroupées par type de produit. Elle montre que la pandémie de COVID-19 a donné lieu à un phénomène inhabituel en matière de politique commerciale. Aucune politique n'a été conçue pour libéraliser les exportations. Au lieu de cela, on a cherché à restreindre les exportations, mais pour une gamme limitée de produits, notamment pour les produits médicaux et apparentés et les produits alimentaires, en optant parfois pour une combinaison de ces deux catégories (cas des « produits variés » dans la figure, parfois aussi appelés « produits essentiels »). De même, les efforts visant à libéraliser les importations dans les mêmes groupes de produits ont également été quelque peu contraires aux mesures commerciales mercantilistes caractérisées par une volonté de maximiser le volume des exportations et de réduire celui des importations.

35. En octobre 2020, 158 mesures avaient été mises en œuvre dans la région, dont 92 étaient des mesures restrictives et 66 des mesures de libéralisation. Environ deux tiers, soit 106 du total, des mesures mises en œuvre étaient de nature temporaire. Parmi celles-ci, 87 avaient expiré ou devaient expirer à la fin de 2020, quatre devaient provisoirement prendre fin à la fin de 2021 et 15 étaient censées être temporaires, sans qu'aucune date d'expiration n'ait été précisée.

36. Les mesures de restriction des échanges adoptées pour faire face à la pandémie semblent avoir été motivées non pas par des objectifs commerciaux mais par des objectifs de politique publique, tels que l'objectif de développement durable n° 3 (Bonne santé et bien-être) et l'objectif 2 (Faim zéro). Qu'elles soient économiquement optimales ou non, la plupart des mesures de restriction des échanges liées à la COVID-19 en 2020, auraient été adoptées par volonté de se prémunir contre la propagation du virus.

Figure IV  
**Politiques liées au commerce mises en œuvre dans les économies de la région Asie-Pacifique en réponse à la maladie à coronavirus, par produit ciblé**



● Fournitures et équipements médicaux ● Produits alimentaires ● Autres ● Produits variés ● Toutes catégories ● Animaux vivants ● Animaux sauvages

Source : calculs de la CESAP à partir de données du Centre du commerce international, « COVID-19 temporary trade measures: temporary trade measures enacted by government authorities in relation to COVID-19 pandemic rapidly spreading across the world ». Disponibles à l'adresse suivante : [www.macmap.org/en/covid19](http://www.macmap.org/en/covid19) (page consultée le 25 octobre 2020).

37. Les mesures de facilitation du commerce numérique accélèrent le commerce des biens essentiels et ont également l'avantage d'être compatibles avec les règles de distanciation physique, ce qui réduit le risque de propagation de la COVID-19. Certaines des mesures en matière de commerce numérique, telles que le fait d'accepter des exemplaires numériques de documents à la place des originaux, étaient également de nature temporaire. Toutefois, la pandémie de COVID-19 a accéléré la tendance à la numérisation des procédures commerciales, et il est probable que bon nombre des mesures mises en œuvre resteront en place.

38. En ce qui concerne le secteur des services, selon l'OMC<sup>9</sup>, 12 États membres de la CESAP ont mis en œuvre un total de 23 mesures liées à la COVID-19 ayant une incidence sur le commerce des services. Parmi celles-ci, 13 étaient des mesures visant le secteur des services financiers, impliquant souvent la facilitation des conditions d'octroi de prêt ou le soutien à l'apport de liquidités aux établissements financiers.

39. Si les restrictions et les mesures prises aux frontières qui ont des effets sur les déplacements à l'intérieur des pays ont eu des résultats similaires à ceux des restrictions à l'exportation, les gouvernements tentent d'atténuer certaines difficultés économiques en encourageant le tourisme intérieur et en donnant la préférence aux fournisseurs locaux. Bien que la tentation de se replier sur le marché intérieur soit compréhensible, ces mesures ont créé des biais qui sont susceptibles de retarder la reprise économique mondiale.

## 2. Mesures commerciales générales

40. Les gouvernements de la région ont tendance à recourir aux droits de douane dans le cadre de leur politique commerciale, dans le but de générer des recettes fiscales ou, plus probablement, de soutenir les industries nationales. Après avoir atteint un niveau historiquement bas de 6,1 % en 2016, les taux moyens des droits de douane appliqués dans la majorité des pays de la région Asie-Pacifique ont augmenté de plus de 1,1 point de pourcentage au cours des deux années suivantes. En outre, il semble y avoir des incertitudes en matière de politique tarifaire dans la plupart des économies en développement de la région : la plupart des gouvernements peuvent augmenter les droits de douane à tout moment. Cette situation a été créée par l'importante marge de manœuvre décisionnelle qui existe actuellement sous la forme d'un excédent de consolidation, soit la différence entre les taux de la nation la plus favorisée et les taux consolidés.

41. Il convient de noter que les taux effectivement appliqués dans de nombreuses économies restent proches des taux appliqués par la nation la plus favorisée, ce qui suggère qu'il existe un potentiel encore inexploré en ce qui concerne les accords commerciaux. Cette proximité entre les taux suggère également que les principaux secteurs d'importation qui sont menacés continuent d'être protégés par des droits de douane prohibitifs au moyen de listes positives ou négatives. Quelques pays font exception : la République de Corée en Asie de l'Est et du Nord-Est, le Bangladesh, l'Inde et la Turquie en Asie du Sud et du Sud-Ouest, et la majorité des économies de l'Asie du Sud-Est. Dans ces économies, il existe des différences importantes entre les taux appliqués et ceux de la nation la plus favorisée, ce qui signifie que les opérateurs économiques pourraient se prévaloir d'opportunités lucratives s'ils tiraient parti des avantages préférentiels offerts dans le cadre des accords commerciaux pertinents.

42. En outre, les économies de l'Asie et du Pacifique ont largement utilisé les mesures non tarifaires comme outils de politique commerciale. De nombreuses mesures non tarifaires peuvent être des outils utiles pour aller dans le sens du développement durable<sup>10</sup>. Cependant, en règle générale, elles augmentent les coûts du commerce. Le nombre total de mesures non tarifaires notifiées à l'OMC par les gouvernements des pays de l'Asie et du Pacifique a atteint 12 000 en 2019, et cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir. Il est donc impératif que les coûts

<sup>9</sup> « COVID-19: measures affecting trade in services ». Disponible à l'adresse suivante : [www.wto.org/english/tratop\\_e/covid19\\_e/trade\\_related\\_services\\_measure\\_e.htm](http://www.wto.org/english/tratop_e/covid19_e/trade_related_services_measure_e.htm) (page consultée le 27 octobre 2020).

<sup>10</sup> CESAP, « Trade in goods outlook », *Asia-Pacific Trade and Investment Trends 2019/2020* (Bangkok, 2019).

commerciaux associés aux mesures non tarifaires, en particulier les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce, soient réduits au moyen de la facilitation du commerce numérique, de l'harmonisation et d'autres méthodes de rationalisation.

43. Les tensions géopolitiques ont contribué à l'augmentation du nombre de mesures non tarifaires au cours des deux dernières années. La grande majorité des mesures de circonstance visant à protéger le commerce qui ont été notifiées à l'OMC par les États membres de la CESAP en 2019 (près de 95 %) étaient des droits antidumping. En 2019, 1 911 mesures antidumping visant des pays particuliers étaient en vigueur dans le monde entier, dont 1 449 visaient des économies de la région Asie-Pacifique, parmi lesquelles 645 ciblaient la Chine uniquement, suivies de 137 pour la République de Corée. Ce chiffre a légèrement augmenté par rapport au total mondial de 1 862 mesures antidumping en 2018, dont 1 416 visaient les économies de la région, 629 étant appliquées contre la Chine et 138 contre la République de Corée. Les produits non agricoles exportés par les économies de la région Asie-Pacifique ont été les plus touchés (environ 95 %) par les droits antidumping, en particulier dans les secteurs des minéraux et métaux et des produits chimiques.

44. Le commerce des services n'est pas non plus à l'abri des obstacles au commerce, mais la nature des obstacles qui entravent ce type de commerce peut être différente de ceux qui se présentent dans le cas du commerce des marchandises. L'une des caractéristiques du commerce des services est qu'il est principalement affecté par des mesures intérieures autres qu'à la frontière, qui proviennent de réglementations nationales qui ne sont pas nécessairement liées aux politiques commerciales. L'indice de restrictivité des échanges de services de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fournit des données sur 11 économies de la région jusqu'en 2019 compris. Sur cette base, on constate que le degré de restrictivité du commerce des services dans la région (noté globalement à 0,36 sur l'indice) est sensiblement plus élevé que celui du reste du monde (0,24). Dans l'ensemble, il est donc possible de réduire les obstacles réglementaires afin d'accroître la part du commerce des services de la région, qui reste inférieure à la moyenne mondiale.

### 3. Facilitation du commerce

45. Dans les économies de la région Asie-Pacifique, on constate que des progrès constants ont été réalisés dans la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges, mais il existe encore des lacunes et le niveau de mise en œuvre varie selon les économies et les sous-régions. Les dernières données de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable révèlent que la moyenne régionale de mise en œuvre de l'ensemble complet de mesures est de 59,7 %<sup>11</sup>. Les niveaux de mise en œuvre varient considérablement selon les pays et les sous-régions ; ainsi, dans certaines économies avancées telles que la République de Corée, Singapour et la Nouvelle-Zélande, des taux de mise en œuvre supérieurs à 90 % ont été atteints, tandis que dans plusieurs pays du Pacifique, la mise en œuvre est d'à peine 30 %. Les niveaux de mise en œuvre varient également selon les groupes de mesures, les niveaux les plus faibles étant observés pour les mesures de numérisation du commerce transfrontière et les mesures de facilitation du commerce en faveur des femmes.

<sup>11</sup> CESAP, *Digital and Sustainable Trade Facilitation in Asia and the Pacific 2019: Based on the United Nations Global Survey on Digital and Sustainable Trade Facilitation* (Bangkok, 2019), disponible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/sites/default/files/UNTF%20SURVEY%20ASIA-PACIFIC%20REPORT%202019%20%28final%29.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/UNTF%20SURVEY%20ASIA-PACIFIC%20REPORT%202019%20%28final%29.pdf).

46. La pandémie a montré qu'il était urgent de mettre pleinement en œuvre l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et de tirer parti du commerce sans papier, notamment du commerce transfrontière sans papier, ce qui sera nécessaire pour atténuer la crise. Elle a également fortement motivé les pays à mettre en œuvre plus rapidement le commerce sans papier. Les certificats d'origine électroniques sont désormais acceptés dans de nombreux pays, tout comme les certificats sanitaires et phytosanitaires, bien que ces mesures de facilitation soient souvent restées temporaires<sup>12</sup>.

47. Dans ce contexte, la crise de la COVID-19 met en avant le rôle important de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique<sup>13</sup>. Cet accord fournit un ensemble commun de principes généraux et une plateforme intergouvernementale dédiée au commerce transfrontière sans papier pour aider les gouvernements à réduire les coûts commerciaux et à accroître la résilience de la chaîne d'approvisionnement régionale. L'Accord offre également la possibilité d'échanger des informations sur les pratiques commerciales sans papier et de les harmoniser, ainsi que d'élaborer les protocoles techniques et juridiques spécifiques nécessaires pour parvenir à un commerce transfrontière sans papier sûr et sécurisé. À ce jour, sept États membres ont signé ou ratifié l'Accord, ou y ont adhéré. Les gouvernements azerbaïdjanais et philippin y ont adhéré en 2019, tandis que les gouvernements de la République islamique d'Iran et du Bangladesh l'ont ratifié en 2020. Le Gouvernement chinois a également mené à terme son processus de ratification interne. Vingt autres États membres font partie du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, qui élabore une feuille de route et des outils pour soutenir la mise en œuvre une fois que l'Accord entrera en vigueur.

#### 4. Obstacles au commerce numérique

48. Bien que son importance soit évidente, le commerce des biens et services numériques continue d'être entravé par des restrictions. Les obstacles au commerce numérique proviennent souvent de réglementations nationales qui s'étendent à des domaines allant au-delà des politiques commerciales, notamment la protection des données, la responsabilité des intermédiaires, la violation des droits de propriété intellectuelle, le filtrage ou le blocage et les normes de cybersécurité. De 2014 à 2019, sur la base des scores de l'indice de restrictivité des échanges de services numériques de l'OCDE des neuf économies de la région Asie-Pacifique pour lesquelles des données sont disponibles, on constate que le score régional est passé de 0,21 à 0,26. Dans les neuf économies, les obstacles réglementaires liés à l'infrastructure et à la connectivité numériques ont tendance à être les plus fréquents.

49. De plus, selon des données empiriques récentes, il semblerait que ces obstacles soient le corollaire de certains des objectifs, mal coordonnés et contradictoires, de la politique en matière de commerce numérique. Par exemple, l'absence de structure physique et la difficulté à quantifier les actifs, les activités et les types de revenus engendrés rendent difficile l'élaboration de politiques fiscales pour le commerce numérique. De même, l'absence d'informations sur la création de valeur le long des chaînes de valeur numériques, par exemple en ce qui concerne les plateformes de médias sociaux et d'information en ligne, fait qu'il est particulièrement difficile de mettre au point un système de partage des revenus qui soit optimal à la fois pour les plateformes, qui possèdent des canaux de distribution,

<sup>12</sup> CESAP, « Seamless trade and transport connectivity in Asia and the Pacific: regional cooperation in the context of the COVID-19 pandemic » (Bangkok, 2020).

<sup>13</sup> Résolution 72/4 de la Commission, annexe.

et pour les entreprises de médias, qui détiennent les contenus. Depuis 2019, l'utilisation de diverses applications mobiles perçues comme pouvant éventuellement représenter une menace pour la sécurité nationale dans certains pays fait l'objet de restrictions accrues. En outre, les gouvernements ont mis en place une interdiction visant certains fournisseurs étrangers afin de les empêcher de fournir des équipements pour les projets d'infrastructure des technologies sans fil de cinquième génération (5G). Bien que de telles restrictions puissent être utilisées pour atteindre des objectifs légitimes de politique publique, y compris des objectifs de sécurité nationale, leur utilisation à des fins protectionnistes reste préoccupante.

50. Selon les études du secrétariat, les réglementations contraignantes et multiples et l'absence d'accès inclusif aux infrastructures des TIC ont ralenti la participation des économies régionales au commerce numérique, en particulier celles des groupes à faible revenu et à revenu intermédiaire. Par exemple, la majorité des habitants des pays à faible revenu de la région n'ont pas accès à Internet ou ne peuvent pas l'utiliser, sans parler de l'accès au haut débit. En fait, dans les pays les moins avancés, seule une personne sur cinq utilise Internet, et plus de 70 % des personnes dans certaines économies de l'ASEAN restent non connectées. Par conséquent, ces personnes ne sont pas en mesure de participer pleinement à l'économie numérique. L'importance croissante du numérique dans un monde caractérisé par la « nouvelle norme » qui s'impose risque de mettre les économies qui ne sont pas prêtes pour le numérique dans une situation périlleuse<sup>14</sup>.

## **5. Accords commerciaux préférentiels**

51. Le nombre d'accords commerciaux préférentiels signés dans la région Asie-Pacifique a sensiblement diminué en 2020, principalement en raison de la pandémie de COVID-19, qui a non seulement perturbé les flux commerciaux internationaux, mais a également compromis les négociations commerciales et la coopération mondiale. Entre janvier 2018 et octobre 2020, 25 nouveaux accords commerciaux préférentiels ont été signés par au moins un gouvernement de la région Asie-Pacifique. Parmi ceux-ci, 11 ont été signés en 2018, 11 en 2019 et trois en 2020. Les négociations sur des accords commerciaux préférentiels ont également été bloquées. Sur les dix initiatives d'accords commerciaux préférentiels lancées depuis janvier 2019 (six intrarégionales et quatre extrarégionales), en 2020 les négociations ont commencé pour seulement trois projets d'accord.

52. Toutefois, la signature de l'accord sur le Partenariat économique global régional le 15 novembre 2020 a constitué une étape décisive pour l'intégration commerciale en Asie et dans le Pacifique. En effet, cet accord permet d'élargir et d'approfondir la coopération des dix États membres de l'ASEAN avec l'Australie, la Chine, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée. Ensemble, ces économies représentent environ 30 % du PIB et de la population mondiale. L'Accord vise également à actualiser le champ d'application des accords commerciaux préférentiels existants entre l'ASEAN et un pays non membre de l'ASEAN et comprend des chapitres dont le contenu dépasse le cadre des questions commerciales traditionnelles, telles que le commerce électronique, l'investissement et les petites et moyennes entreprises.

---

<sup>14</sup> CNUCED, « The COVID-19 crisis: accentuating the need to bridge digital divides » (Genève, 2020) et Blog du Fonds monétaire international, « Chart of the week: the digital divide in Asia », 25 septembre 2018.

53. La région Asie-Pacifique reste celle qui a le plus contribué à l'accumulation d'accords commerciaux préférentiels conclus dans le monde. Sur les accords commerciaux préférentiels conclus avec au moins une partie issue de la région, 183 sont en vigueur, 17 sont signés et en attente de ratification et 96 sont toujours en cours de négociation. La plupart de ces accords vont au-delà de la libéralisation du commerce des biens, 54 % de l'ensemble des accords commerciaux préférentiels en vigueur dans la région couvrant à la fois les biens et les services. Les accords commerciaux préférentiels bilatéraux représentent environ 78 % de l'ensemble des accords commerciaux préférentiels en vigueur. En ce qui concerne la couverture géographique, 49 % de tous les accords commerciaux préférentiels de la région Asie-Pacifique ont été conclus avec des partenaires extrarégionaux, ce qui renforce la collaboration active des États membres avec des partenaires de dialogue à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

54. Les tendances récentes qui caractérisent les nouveaux accords commerciaux témoignent d'une évolution vers des accords complets qui traitent également des questions de commerce numérique. La plupart des nouveaux accords signés dans la région couvrent des domaines tels que les investissements, les normes de travail, les droits de propriété intellectuelle et les normes environnementales. En fait, les 14 accords signés entre 2019 et 2020, à l'exception des accords commerciaux préférentiels entre l'Indonésie et le Mozambique et entre l'Union économique eurasiatique et la Serbie, vont tous au-delà de la libéralisation du commerce des marchandises. En outre, les accords commerciaux conclus dans la région portent de plus en plus souvent sur des questions relatives au commerce numérique : sept des 14 accords commerciaux signés entre 2019 et 2020 comprennent déjà des dispositions spécifiques sur le commerce électronique. En outre, le premier accord bilatéral sur le commerce numérique a été signé en 2019 par les gouvernements du Japon et des États-Unis. À ce jour, deux autres accords relatifs au commerce numérique ont été signés dans la région et un autre est en cours de négociation.

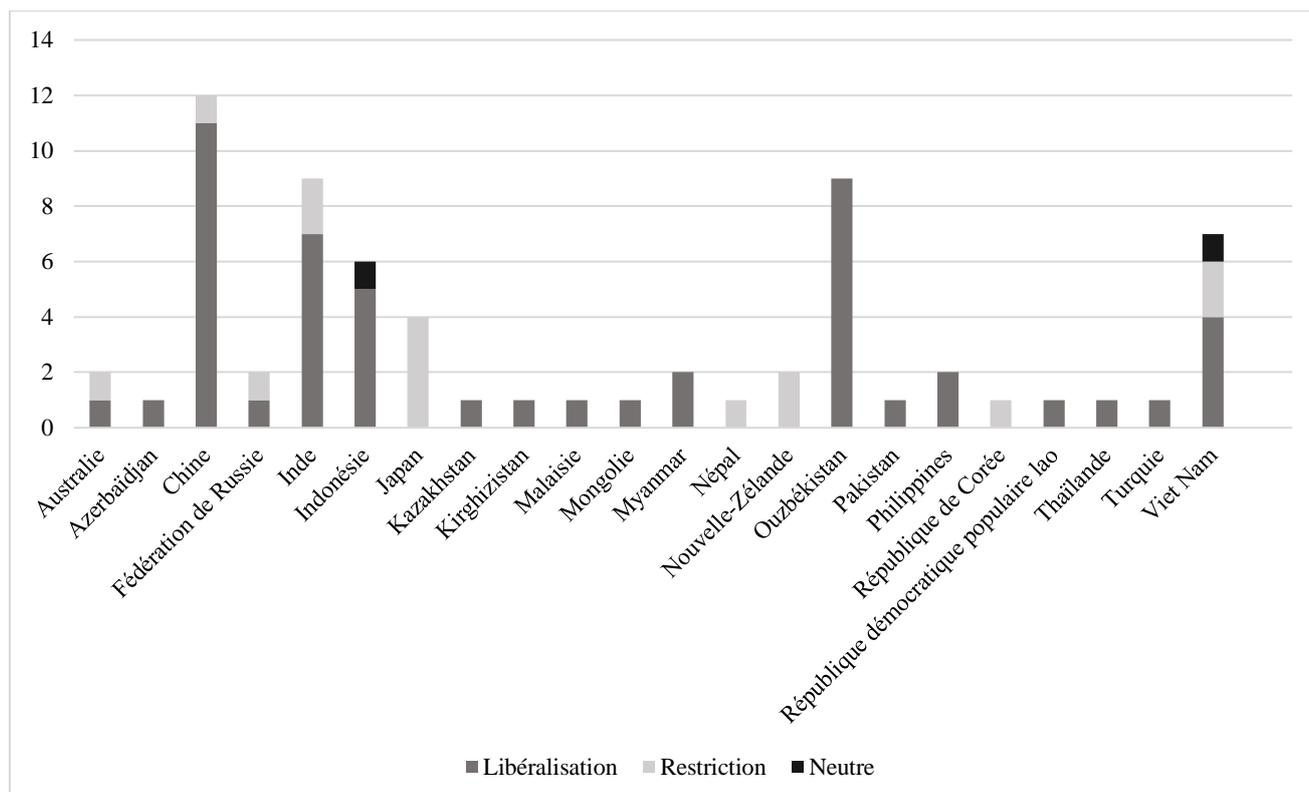
## **E. Évolution de la politique d'investissement**

55. En ce qui concerne la politique d'investissement, 95 mesures ont été mises en œuvre au niveau mondial et 39 au niveau régional en 2019 (adoptées par 16 gouvernements en Asie et dans le Pacifique), contre 92 au niveau mondial et 40 au niveau régional en 2018. Entre janvier et octobre 2020, 64 mesures ont été mises en œuvre au niveau mondial et 30 au niveau régional. Parmi les mesures de politique d'investissement adoptées par les gouvernements de la région Asie-Pacifique en 2019, 32 mesures visaient à libéraliser, promouvoir ou faciliter les investissements, sept mesures visaient à restreindre ou à réglementer les investissements et une était neutre (voir figure V). Parmi celles mises en œuvre dans la région jusqu'à présent en 2020, 20 visaient à libéraliser, neuf à restreindre et une était neutre. Par rapport à 2018, en 2019, il y a eu cinq mesures supplémentaires destinées à promouvoir l'investissement et quatre mesures de restriction de moins. En 2020, cependant, il y a eu 12 mesures de promotion des investissements de moins qu'en 2019 et deux mesures de restriction de plus. Le nombre de nouvelles politiques neutres introduites est resté globalement constant chaque année (trois en 2018, une en 2019 et une en 2020)<sup>15</sup>.

<sup>15</sup> CNUCED, « Country navigator », plateforme de la CNUCED consacrée aux politiques d'investissement. Disponible à l'adresse suivante : <https://investmentpolicy.unctad.org/country-navigator> (page consultée le 25 octobre 2020).

56. En 2020, de nouvelles mesures restrictives ont été introduites en Australie, dans la Fédération de Russie, en Inde, au Japon et en Nouvelle-Zélande. Ces restrictions ont toutes été adoptées depuis l'apparition de la crise de la COVID-19 et en réponse à celle-ci, et ont été axées sur l'intensification de la sélection des IED et sur la protection des capacités nationales dans les secteurs suivants : soins de santé, produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux. Par exemple, le Gouvernement australien a temporairement renforcé ses règles sur les prises de contrôle étrangères ; le Gouvernement indien a mis en place des procédures de sélection des IED provenant des pays voisins ; le Gouvernement japonais a introduit des mesures de sélection des investissements dans le secteur des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux ; le Gouvernement néo-zélandais a apporté des modifications temporaires aux règles de sélection des investissements, et le Gouvernement de la Fédération de Russie a mis en place des procédures de sélection applicables aux acquisitions étrangères temporaires. Dans le même temps, en 2020, certains gouvernements de la région ont mis en œuvre des mesures spécifiques visant à clarifier, promouvoir et cibler les investissements. Par exemple, le Gouvernement azerbaïdjanais a prolongé une période d'exonération fiscale pour les entreprises implantées dans des parcs industriels et de haute technologie ; le Gouvernement indonésien a édicté de nouvelles règles pour les entreprises de commerce électronique qui, entre autres, en facilitent le processus de création, et le Gouvernement vietnamien a introduit des incitations à l'investissement pour les petites et moyennes entreprises et a élargi la liste des secteurs et des industries qui peuvent bénéficier de ces incitations.

Figure V  
**Nombre et types de changements dans la politique d'investissement dans les pays de la région Asie-Pacifique, de janvier 2019 à octobre 2020**



Source : calculs de la CESAP à partir de données de la plateforme de la CNUCED consacrée aux politiques d'investissement. Disponibles à l'adresse suivante : <https://investmentpolicy.unctad.org/> (page consultée le 25 octobre 2020).

57. En ce qui concerne la gouvernance internationale des investissements, le nombre d'accords internationaux d'investissement conclus depuis 2017 a baissé, aussi bien au niveau mondial que régional. Au niveau mondial, en août 2020, le nombre total d'accords internationaux d'investissement en vigueur était de 2 662, soit le chiffre le plus bas en 37 ans. En outre, le nombre d'accords résiliés a continuellement dépassé le nombre de nouveaux accords signés au cours des trois dernières années, ce qui montre qu'il reste nécessaire d'examiner et de réviser le régime des accords internationaux d'investissement afin de rééquilibrer plus efficacement les droits et obligations des investisseurs et des pays d'accueil.

58. En 2018, 59 accords internationaux d'investissement ont été signés ou sont entrés en vigueur dans le monde, dont 38 concernaient des pays de la région Asie-Pacifique. En 2019, il y a eu 33 nouveaux accords, dont 21 au niveau régional. En 2020, seuls neuf accords ont été signés ou sont entrés en vigueur au niveau mondial et six au niveau régional. Les gouvernements de la région Asie-Pacifique ont signé le plus grand nombre d'accords entre janvier 2019 et octobre 2020.

59. Au niveau régional, 30 traités d'investissement bilatéraux ont été signés en 2018 et 13 en 2019, tandis qu'en 2020, il n'y en a eu que trois jusqu'à présent. Entre janvier 2019 et octobre 2020, 15 traités d'investissement bilatéraux ont été signés ou sont entrés en vigueur dans la région. Les Gouvernements arménien, japonais et kirghize ont notamment été les trois pays les plus actifs dans la conclusion de traités de ce type. Parallèlement à cela, 12 traités ont été résiliés par un ou plusieurs gouvernements de la région. Le Gouvernement indien a été le plus actif dans la résiliation des accords, en ayant résilié sept entre janvier 2019 et octobre 2020.

60. Au niveau mondial, 12 traités comportant des dispositions relatives aux investissements ont été signés ou sont entrés en vigueur en 2018 et 11 l'ont été en 2019, tandis que cinq ont été signés ou sont entrés en vigueur jusqu'à présent en 2020. Au niveau régional, huit traités comportant des dispositions relatives aux investissements ont été signés ou sont entrés en vigueur en 2018 et 2019, contre trois en 2020 jusqu'à présent.

### III. Recommandations

61. Dans l'ensemble, le commerce international et les IED sont des moteurs de développement, bien qu'ils soient moins développés en Asie et dans le Pacifique qu'ailleurs dans le monde. Les flux commerciaux et d'investissement ont tous deux été fortement affectés par les perturbations de l'offre et de la demande liées à la pandémie de COVID-19. Ces perturbations sont survenues à un moment où les tensions commerciales entre les deux plus grandes économies du monde sont vives et où la tendance au protectionnisme s'accroît.

62. Une action collective s'impose si on veut faire en sorte que le commerce et l'investissement contribuent aux efforts visant à reconstruire en mieux et à concrétiser le développement durable dans la région Asie-Pacifique, comme le prévoit le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La signature de l'accord sur le Partenariat économique global régional le 15 novembre 2020, à l'issue de plus de huit ans de négociations, est un pas dans la bonne direction, et l'on espère que cet accord pourra entrer en vigueur en temps utile.

63. En plus de couvrir la libéralisation et la facilitation des échanges et des investissements, tant pour les biens que pour les services, les futurs accords pourraient inclure des dispositions visant à accroître la coordination et à atténuer les perturbations susceptibles de dérégler les échanges et les chaînes

d'approvisionnement en temps de crise ou de pandémie. Ils pourraient également comprendre des sections consacrées aux moyens de veiller à ce que le commerce et l'investissement contribuent plus directement à la réalisation des objectifs de développement durable, par exemple en incluant des dispositions sur le renforcement des droits du travail ou la protection de l'environnement. Les futurs accords et initiatives de coopération en matière de commerce et d'investissement devraient être aussi inclusifs que possible pour permettre aux économies moins développées, en particulier aux pays les moins avancés qui amorcent leur sortie de cette catégorie, d'y participer et d'en tirer profit.

64. Compte tenu de l'accélération du passage au numérique dans les activités sociales et économiques et du développement du commerce numérique, la coopération commerciale régionale pourrait également se concentrer sur l'harmonisation des règles et des réglementations liées au commerce numérique et à la dématérialisation des échanges commerciaux. À cette fin, les États membres devraient tirer parti, dans la mesure du possible, des normes et des cadres internationaux existants, tels que l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, déjà adopté par la Commission.

#### **IV. Questions soumises à l'examen du Comité**

65. Le Comité est invité à examiner le présent document et les recommandations qui y figurent et à donner des indications sur l'orientation future des travaux du secrétariat. Il souhaitera peut-être aussi examiner comment la CESAP pourrait soutenir la coopération entre les États membres dans les domaines suivants :

a) Promouvoir la coopération régionale en matière de commerce et d'investissement pour reconstruire en mieux et accélérer l'action en faveur de la réalisation du Programme 2030 ;

b) Soutenir les pays ayant des besoins particuliers pour les accompagner dans l'élaboration de cadres politiques en matière de commerce et d'investissement qui soient de nature à les aider à se remettre de la crise de la COVID-19 et à se préparer aux crises futures ;

c) Permettre la participation inclusive et durable des États membres au commerce et à l'économie numériques, notamment au moyen d'une assistance technique et de la suppression des obstacles et procédures réglementaires inutiles au commerce numérique.